

Compte-rendu du Conseil Municipal Du 12 avril 2021

Convocation : 02/04/2021

Étaient présents : Martine BESSIERE, Frédéric BECAMEL, Laurence LAURENT, Jean SALVAN, Pierre BOULDOIRES, Pierre VAYSSADE, Christophe CLAMENS, Jennifer GASC, Martine BATUT.

Absents : Sébastien LAURENT, pouvoir à Laurence LAURENT.
Christiane LUTRAND, pouvoir à Pierre BOULDOIRES.

Secrétaire de séance : Jennifer GASC.

1°) Affectation des résultats 2020 au budget 2021 du budget de la Commune :

Résultat 2020 : - 1099.23€ - Excédent antérieur : 166 649.23 €. Il convient d'affecter 34 390.29 € à l'investissement et le solde de 131 159.71 € au fonctionnement, au budget 2021. Approbation à l'unanimité des membres présents.

2°) Vote des taxes : Le Conseil Municipal a validé l'augmentation des taux des taxes foncières bâties (39.20) et non-bâties (80.60) pour l'année 2021. Approbation par 9 voix POUR et 2 voix CONTRE.

3°) Vote des subventions aux associations : Subventions versées aux associations pour un montant total de 3 400 €. Frédéric BECAMEL et Pierre VAYSSADE ne participent pas au vote de la subvention pour l'ACCA de Curières, Pierre VAYSSADE ne participe pas au vote pour l'EJAC et Martine BATUT ne participe pas au vote de la subvention pour les SAJE. Approbation à l'unanimité des membres présents.

4°) Travaux entretien voirie suite aux intempéries hivernales et entretien des chemins des Bastits et de la Chicane : Comme le prévoit l'article L2412-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal approuve que les sections de l'Ancienne Commune de Curières et de l'Ancienne Commune de la Roquette financent les travaux d'entretien de voirie faisant suite aux intempéries de l'hiver 2020 - 2021 ainsi que l'entretien des chemins de la Chicane et des Bastits, une fois que les besoins de chacune des deux sections auront été satisfaits au titre de l'année 2021. Le financement de ces travaux seront répartis à hauteur de 30% sur l'Ancienne Commune de Curières et de 70% sur l'Ancienne Commune de la Roquette.

5°) Vote du budget primitif de la Commune :

- ❖ Budget communal : 581 102 €
 - ◆ Fonctionnement : 417 012.71 €
 - ◆ Investissement : 164 089.29 €

Approbation à l'unanimité des membres présents.

6°) Affectation des résultats 2020 au budget 2021 du budget Assainissement :

Résultat 2020 : -1 992.10 €. Excédent antérieur : 3 818.29 €. Il convient d'affecter la somme de 1 826.19 € au budget 2020. Approbation à l'unanimité des membres présents.

7°) Vote du budget primitif de l'Assainissement :

- ❖ Budget assainissement : 60 626.80 €

◆ Exploitation : 29 844.66 €

◆ Investissement : 30 782.14 €

Approbation à l'unanimité des membres présents.

8°) Vote du budget primitif du Lotissement :

❖ Budget lotissement : 270 760.69 €

◆ Fonctionnement : 137 045.88 €

◆ Investissement : 133 714.81 €

Approbation à l'unanimité des membres présents.

9°) Questions diverses :

❖ Suite au vote des budgets alloués aux associations, un courrier sera envoyé aux associations de Curières afin de participer à des actions citoyennes pour la commune (petit entretien, rambarde du pont du Duc...)

❖ Emprunt extension de voirie du lotissement :

○ Une solution à 50 000€ sur 12 ans avec un taux de 0.75%

○ Une solution prévoyant la répartition de l'emprunt en cours comme il se doit à savoir 2/3 sur le budget principal avec un complément de 50 000€ sur 17 ans et 1/3 sur le budget Assainissement.

La 2^{ème} solution semble être la plus adaptée pour la commune.

Pierre BOUDOIRES et Jennifer GASC quittent l'assemblée et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal valide un emprunt à hauteur de 50 000€, via le Crédit Agricole. La Caisse d'Epargne ayant également été sollicitée.

❖ Convocation des voisins de l'église afin de parler des eaux pluviales.

La séance est levée à 23h34.